

URBANISME

PAD Loi : les riverains dénoncent un conflit d'intérêts

Ils exigent le départ de Monique Kestemont

« Nous dénonçons et demandons qu'il soit mis immédiatement fin à la présence d'une ancienne avocate d'Atenor au sein du cabinet Vervoort en tant que... « experte » en développement territorial », peut-on lire dans un tract distribué par le Comité Tervueren-Montgomery.

Au sein des comités de quartiers concernés par le périmètre du PAD Loi, on s'interroge sur les raisons qui poussent le gouvernement bruxellois à vouloir accepter l'érection d'une dizaine de gratteciel sur la rue de la Loi. « Comment peut-il justifier un tel envahissement alors que toutes les études démontrent que ce sera une aberration tant sur le plan écologique que social? », déclare-t-on à l'Association du Quartier Léopold et Européen de Bruxelles (AQL). « La Région cherche-t-elle à faire le jeu des promoteurs immobiliers au détriment des besoins des habitants », questionne un riverain du quartier européen. Au sein du Comité Tervueren-

Montgomery, l'accusation est encore plus concrète. Dans un tract distribué vendredi, le collectif de riverains dénonce « une présidence bruxelloise sous tutelle de promoteurs immobiliers ». Il demande « qu'il soit mis immédiatement fin à la présence d'une ancienne avocate d'Atenor au sein du cabinet Vervoort en tant que... « experte » en développement territorial ».

AUX CÔTÉS DES PROMOTEURS

Le tract ne la nomme pas, mais la personne en question est Monique Kestemont. Avant de rejoindre la Cellule Développement territorial – Rénovation urbaine du cabinet de M. Vervoort en tant qu'experte, Mme Kestemont a travaillé en tant qu'avocate au sein du cabinet Stibbe et Asap et ce, notamment, pour des clients comme la société de promotion immobilière Atenor. Cette entreprise est derrière deux projets sur la rue de la Loi : The One (qui a vu le jour récemment) et Realex (pas encore érigé). Plusieurs membres des comités de

quartier de la « zone européenne » de Bruxelles se rappellent avoir croisé Mme Kestemont lors de réunions de concertation avec les riverains. « Nous avons affaire depuis dix ans à Mme Kestemont. Je me souviens de sa présence aux côtés des promoteurs immobiliers qui venaient présenter leurs projets », se souvient un membre de Coordination Europe, l'association qui regroupe AQL, le Bral, le GAQ et Inter Environnement Bruxelles (IEB).

« Le président Vervoort défend-il l'intérêt général/public ou bien l'intérêt privé? », questionne le tract. Le pamphlet militant présente par ailleurs une partie « formulaire » qui permet de signer pour demander, notamment, la démission de l'ancienne avocate d'Atenor. Un QR Code permet de signer directement la pétition en ligne. Face à ces accusations, le cabinet du ministre-président joue la prudence. « Une communication officielle sera faite sur le PAD la semaine prochaine », nous a-t-on fait savoir. ●

GAUVAIN DOS SANTOS



Le tract prévoit une sombre rue de la Loi. © D.R.

Alors dans l'opposition

Alain Maron s'inquiétait de l'arrivée de Kestemont

Cet hypothétique conflit d'intérêts avait été pointé en janvier 2018 par l'actuel ministre de l'Environnement Alain Maron (Ecolo). « Tous les cabinets sont en droit d'engager 'des passerelles entre deux mondes'. (...) Mais nous sommes en fin de législature et cette personne pourrait

retourner dans quelques mois à sa fonction privée qui revient en partie à défendre les intérêts de promoteurs immobiliers. Il y a donc un risque important qu'elle veuille rester en bons termes avec ses clients lors de son bref passage au cabinet », s'inquiétait dans une interpellation au parlement celui

qui était alors député. Nous avons contacté à plusieurs reprises son cabinet pour savoir si cette inquiétude était toujours d'actualité, maintenant qu'il a rejoint la majorité. L'écologiste étant très demandé jeudi, il n'a pas eu le temps de nous répondre. Affaire à suivre, donc. ●